

Communiqué de Presse

Commission permanente du lundi 18 juillet

Réunis en Commission permanente ce lundi 18 juillet sous la présidence de Fabien Bazin, les élus du Conseil départemental ont délibéré sur 25 rapports.

Le Conseil départemental a mis au cœur de son action la réponse aux préoccupations des Nivernaises et des Nivernais face au changement climatique, enjeu clef pour aujourd'hui et pour demain, tant il conditionne la qualité de vie et de la santé sur notre territoire comme partout ailleurs.

Le Département développe des partenariats pour favoriser les actions en vue de préserver notre environnement.

Les milieux sont particulièrement impactés par le changement climatique.

Dans le cadre de sa stratégie départementale pour préserver la biodiversité et suite aux célébrations des 30 ans des Espaces naturels sensibles, le Département renouvelle et accentue son partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne à travers une convention pluriannuelle d'objectifs et à hauteur de 10 074 € maximum en 2022.

Par ailleurs, une analyse « Hydrologie, Milieux, Usages, Climat » va être menée sur un territoire concerné par les nappes dites calcaires, qui s'étend sur 60 % de la Nièvre. Cette démarche, dont le coût est estimé à 500 000 € est entièrement subventionnée.

Alterre, agence régionale pour l'environnement et le développement durable, accompagne les territoires de Bourgogne-Franche-Comté désireux d'engager leur transition vers un développement plus soutenable. Le Département poursuit son soutien à l'association via une cotisation annuelle et en soutenant ses programmes développés en matière de transition écologique. L'ensemble mobilise une enveloppe financière de 10 000 €.

La question énergétique est particulièrement importante dans la préservation de notre environnement.

Les acteurs locaux sont soutenus dans l'organisation d'actions d'informations et de sensibilisation au changement climatique. L'Académie du Morvan a reçu une subvention pour l'organisation de tables rondes pour aborder la situation énergétique du Morvan, des sources de production à la distribution, et valoriser les initiatives locales de déploiement d'énergies renouvelables.

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti du Département, une mise à jour des audits énergétiques réalisés dans les collèges en 2008 et 2009 va être effectuée. Son montant s'élève à 60 550,50 € HT ; il peut être financé à hauteur de 50 % par la Banque des Territoires.

Au-delà de ses actions au quotidien pour protéger la biodiversité et favoriser la sobriété énergétique, le Département de **la Nièvre est solidaire avec les territoires touchés par les incendies** qui illustrent, si besoin en était, l'urgence climatique. Le Département de la Nièvre a mis à disposition une colonne de pompiers nivernais au bénéfice du Département de la Gironde afin de combattre les incendies qui y font rage.

Bien vivre dans la Nièvre, c'est aussi prendre soin de ceux qui en ont le plus besoin, notamment nos aînés et les aidants.

Le Département va lancer un appel à manifestation d'intérêt pour attribuer une dotation complémentaire dite « qualité » aux services d'autonomie, afin de valoriser et de stimuler des actions répondant à des objectifs d'amélioration de la qualité du service aux usagers et de mettre en œuvre des mesures de qualité de vie au travail pour les aidants. Cette dotation sera compensée à 100 % par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie.

La culture s'est également taillé la part belle en commission permanente avec plusieurs actions en faveur des porteurs de projets associatifs ou publics.

Dix associations et collectivités qui portent des projets culturels ont été subventionnées à hauteur de 84 500 €.

Une subvention d'investissement est versée à la Fondation du Patrimoine pour 10 000 € en vue de contribuer à la restauration d'édifices patrimoniaux privés de la Nièvre.

Le Département adhère à l'association Clermont Massif central 2028 en vue de soutenir la candidature de la capitale puydômoise à la sélection de la capitale européenne de la culture 2028. Le périmètre de la candidature s'étend sur l'ensemble du Massif central, dont le Morvan constitue la limite nord.

Contact :

Stéphane Bénédict / Directeur de cabinet / 06 87 01 00 17
